

**Rapport national de Bahreïn sur la mise en œuvre
de la Convention de La Haye de 1954**

présenté par :

Direction de l'archéologie et du patrimoine
Ministère de la culture et de l'information

Mars 2010

Rapport national de Bahreïn sur la mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1954

Le Royaume de Bahreïn ayant ratifié la Convention de La Haye de 1954 et son Deuxième Protocole il y a peu (2008), les principales préoccupations du Gouvernement bahreïnite pour l'heure sont les suivantes :

Diffusion de la Convention et du Protocole de 1999 :

La première mesure que les autorités de Bahreïn entendent prendre est de diffuser et promouvoir la Convention et son Deuxième Protocole au sein de l'armée afin que les officiers prennent connaissance des dispositions de ces instruments et les appliquent en cas de conflit armé.

Révision du droit national relatif aux antiquités :

Le Royaume de Bahreïn procédant actuellement à la révision et à la modification de sa législation relative aux antiquités, il introduira dans cette législation toutes les dispositions pénales nécessaires pour sanctionner la destruction de biens culturels et prendra les mesures qui s'imposent contre les personnes ayant commis ou donné l'ordre de commettre une infraction à la Convention.